



AMENAGEMENT HYDRAULIQUE SUD LUBERON

OPERATION BEAUMONT DE PERTUIS

DOSSIER D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE



ANNEXE 10

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX DANS LE PERIMETRE DE PROTECTION D'UN MONUMENT HISTORIQUE : CHAPELLE NOTRE DAME DE BEAUVOIR

SOMMAIRE

<u>1</u>	<u>PRESENTATION DU PROJET ET DE SON CONTEXTE</u>	<u>3</u>
1.1	Présentation du projet	3
1.2	Description des travaux envisagés	5
1.3	Localisation des travaux dans le périmètre de protection du château	7
<u>2</u>	<u>LE MONUMENT HISTORIQUE ET SON PERIMETRE DE PROTECTION</u>	<u>8</u>
<u>3</u>	<u>EVALUATION DES EFFETS DU PROJET</u>	<u>9</u>
3.1	Effets temporaires	9
3.2	Effets permanents directs et indirect	10
<u>4</u>	<u>CONCLUSION</u>	<u>11</u>
<u>5</u>	<u>ANNEXES – COUPES TYPES TECHNIQUES</u>	<u>12</u>

1 PRESENTATION DU PROJET ET DE SON CONTEXTE

1.1 Présentation du projet

Le projet d'aménagement d'irrigation de Beaumont de Pertuis consiste en la pose de 29,6 km de canalisation enterrée.

Cette conduite a pour but le transport d'eau brute à destination principale de l'irrigation agricole du réseau Sud Luberon. Le diamètre nominal maximal des canalisations sera de 600mm au niveau de l'adduction principale et 300mm au niveau du réseau de distribution, et présentera ponctuellement des ouvrages annexes de petite dimension (ventouses de dégazage et ouvrages de vidange, regards).

Les débits et volumes appelés par ce nouvel aménagement s'intègrent dans les droits d'eau établis au bénéfice de la SCP sur la ressource Verdon.

Une station de pompage et un réservoir seront également intégrés dans ce projet.

A noter que seule une petite partie du réseau de distribution concerne le périmètre de protection de la Chapelle Notre Dame de Beauvoir.

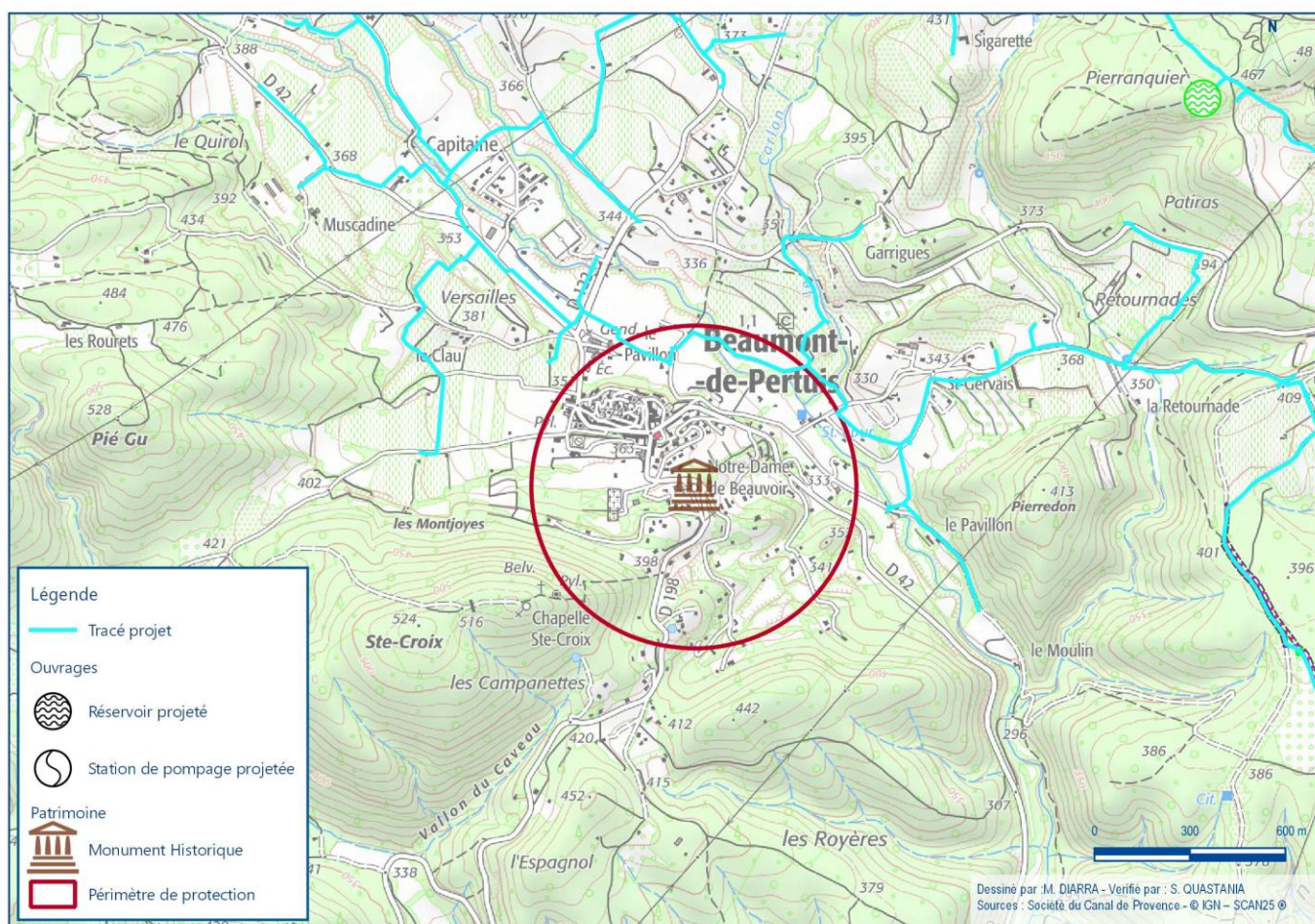


Figure 1 Localisation du projet par rapport au périmètre de protection du Monument Historique (fond IGN - SCAN25)

1.2 Description des travaux envisagés

Le projet dans son ensemble porte sur :

- Construction d'une station de pompage de puissance 2 MW. Le bâti correspondra à une surface rectangulaire de 250 m² (25m*10m) pour une hauteur apparente de 5 m. Il sera associé à 2 plateformes d'accès de manutention/stationnement, un bassin d'infiltration et une piste d'accès. L'ensemble étant intégré d'un point de vue architectural et paysager ;
- Construction d'un réservoir de 3000 m³. Le bâti correspondra à une surface circulaire d'environ 600 m² (rayon 14 m) pour une hauteur apparente de 5 m. Il sera associé à une plateforme de manutention/stationnement, un bassin d'infiltration et une piste d'accès. L'ensemble étant intégré d'un point de vue architectural et paysager ;
- Pose d'une adduction de diamètre nominal 600 mm sur 7 km, accompagné de petits ouvrages : une dizaine de vidanges et une dizaine de ventouses (accessoires hydromécaniques du réseau) placés dans des regards enterrés de petites dimensions (dépassant de 50cm du sol et 1m²/ouvrage) ;
- Pose d'un réseau de distribution de 22,6 km dont le diamètre nominal maximal est 300 mm. Ce réseau enterré est accompagné de petits ouvrages : 24 vidanges, une dizaine de vannes de sectionnement et 60 ventouses (accessoires hydromécaniques du réseau) placés dans des regards enterrés de petites dimensions (dépassant de 50cm du sol et < 1m²/ouvrage).

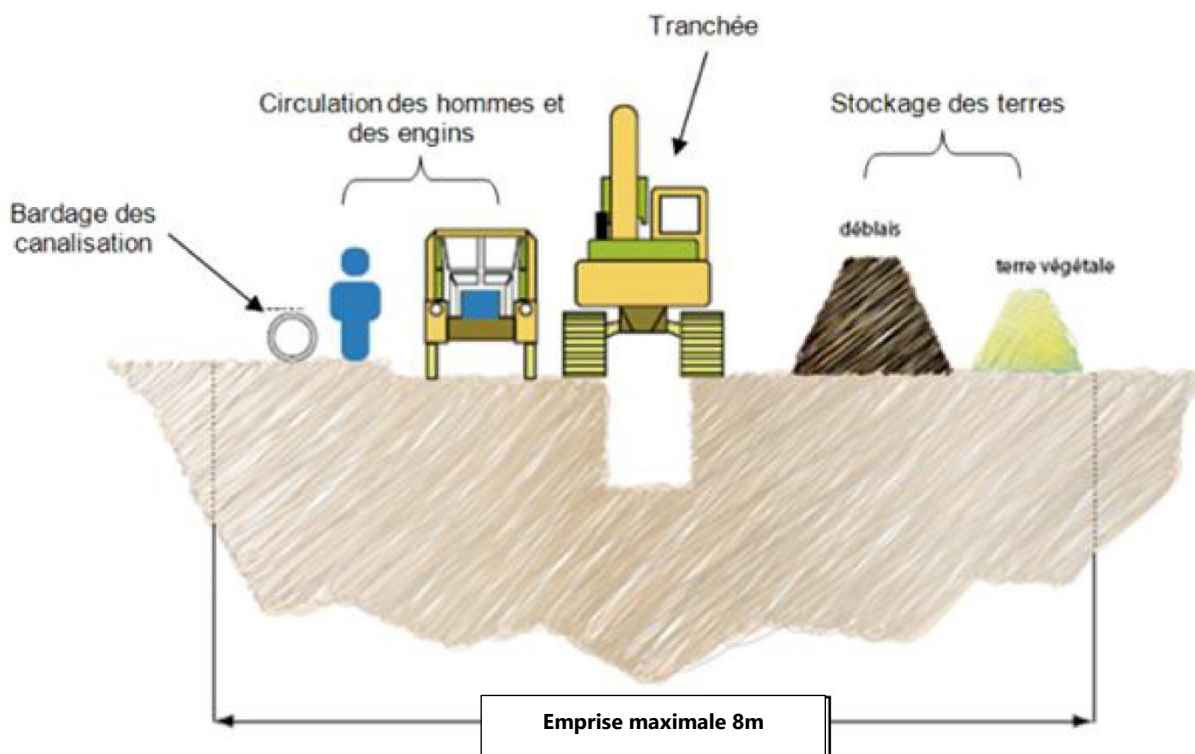


Figure 2 Coupe type et schématique d'organisation des travaux

Dans le périmètre du Monument Historique, le projet comporte la mise en place de :

- **650 mètres linéaires de canalisation enterrée (DN de 300 mm) avec une emprise travaux de 8m ;**

- **3 petits ouvrages de surface (bornes < 1m²)**

1.3 Localisation des travaux dans le périmètre de protection du château

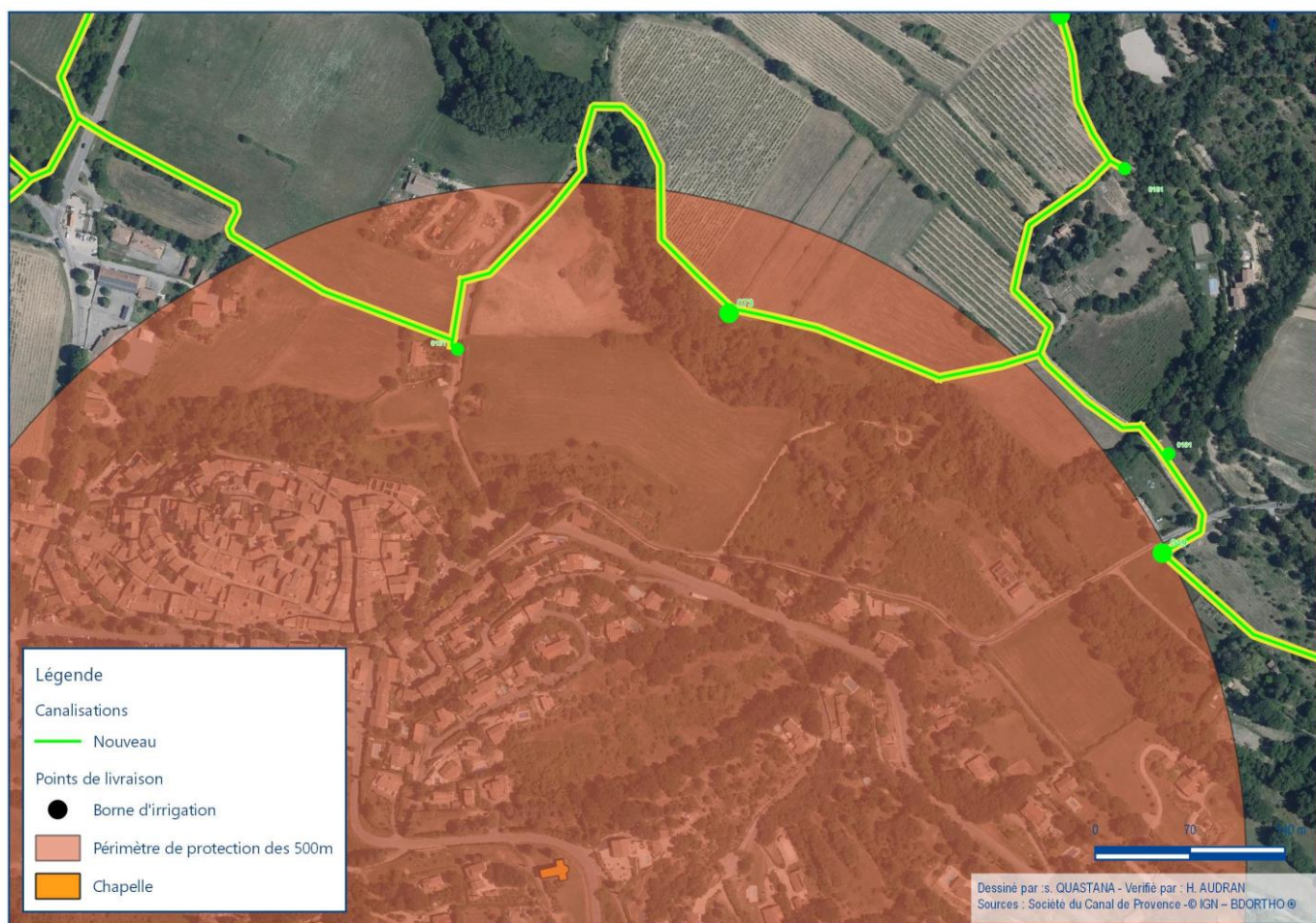


Figure 3 Zoom sur le linéaire de canalisation et les petits ouvrages situés dans le périmètre de protection du monument historique

2 Le monument historique et son périmètre de protection

La Chapelle Notre-Dame de Beauvoir est un monument historique classé par arrêté du 16 décembre 2011.

Selon l'article L621-30-1 du Code du Patrimoine, le champ de visibilité d'un immeuble inscrit ou classé s'étend sur un périmètre de 500 m autour de celui-ci. Ce périmètre est concerné par une servitude de protection des abords, et toute intervention sur celui-ci doit recevoir au préalable l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France ou du préfet de région.



Chapelle Notre Dame de Beauvoir (Source : PLU)

3 EVALUATION DES EFFETS DU PROJET

3.1 Effets temporaires

La **canalisation étant enterrée** sous chemin ou au sein de parcelles agricoles, les effets paysagers sont temporaires durant le chantier. Une fois les travaux achevés, aucun entretien particulier n'est effectué au droit de la canalisation : la végétation originelle reprend librement ses droits.



Figure 4 Zone de passage de la future canalisation (Source : Googlestreetview août 2024)



Figure 5 Exemples de la cicatrisation des milieux à des stades plus ou moins avancés après les travaux ((SCP, 2012-2021)

3.2 Effets permanents directs et indirect

Les effets permanents directs concernent les **équipements de surface** : il s'agit de bornes d'irrigation dépassant faiblement du sol (maximum 50 cm). **Au total 3 petits ouvrages seront présents dans le périmètre des 500m.**

Ces équipements sont nécessaires au fonctionnement du réseau et sont positionnés pour un fonctionnement optimisé pour le fonctionnement du réseau. De part leur dimension, ils ne seront pas visibles depuis le monument historique.

Voici des illustrations d'équipements de surface dépassant faiblement du sol (<1m) dans un environnement totalement similaire : milieu rural et parcelles de vignes sur les communes de La Bastidonne et Pertuis.



Bornes d'irrigation

Les **effets permanents indirects positifs** concernent **le maintien d'une agriculture dynamique sur la commune**. En effet, l'activité agricole façonne le paysage communal depuis l'Antiquité. Aujourd'hui, face au défi du changement climatique, le déploiement de l'irrigation est considéré comme essentiel par la profession agricole, pour préserver le capital végétal et assurer une production de qualité. **Le déploiement d'un réseau d'eau brute permet donc d'asseoir l'activité agricole et, par-là, de lutter contre la déprise et l'enfrichement.** Il est à noter que le réseau sera dimensionné pour une irrigation au goutte à goutte : l'utilisation de dispositifs de grande envergure (enrouleurs, rampes, pivots), visibles dans le paysage, ne sera pas possible dans le cas présent.

4 CONCLUSION

La canalisation étant enterrée soit sous chemin ou en parcelle agricole, les effets paysagers sont temporaires durant le chantier. Une fois les travaux achevés, aucun entretien particulier n'est effectué au droit de la canalisation, le paysage originel reprend ses droits.

Les ouvrages dépassant du sol ne seront que peu visibles depuis la Chapelle. Les impacts portent uniquement sur l'aspect visuel des abords direct des petits ouvrages.

Les effets permanents indirects sont positifs et concernent la sécurisation en eau brute du territoire

Le projet n'est donc pas de nature à porter atteinte de façon notable à ce périmètre.

5 ANNEXES – Coupes types techniques

Fichier : FON6.1.dwg

TRANCHEE TYPE COURANTE



N° :

0009-MISSION-FON

8.1

C

Code Affaire

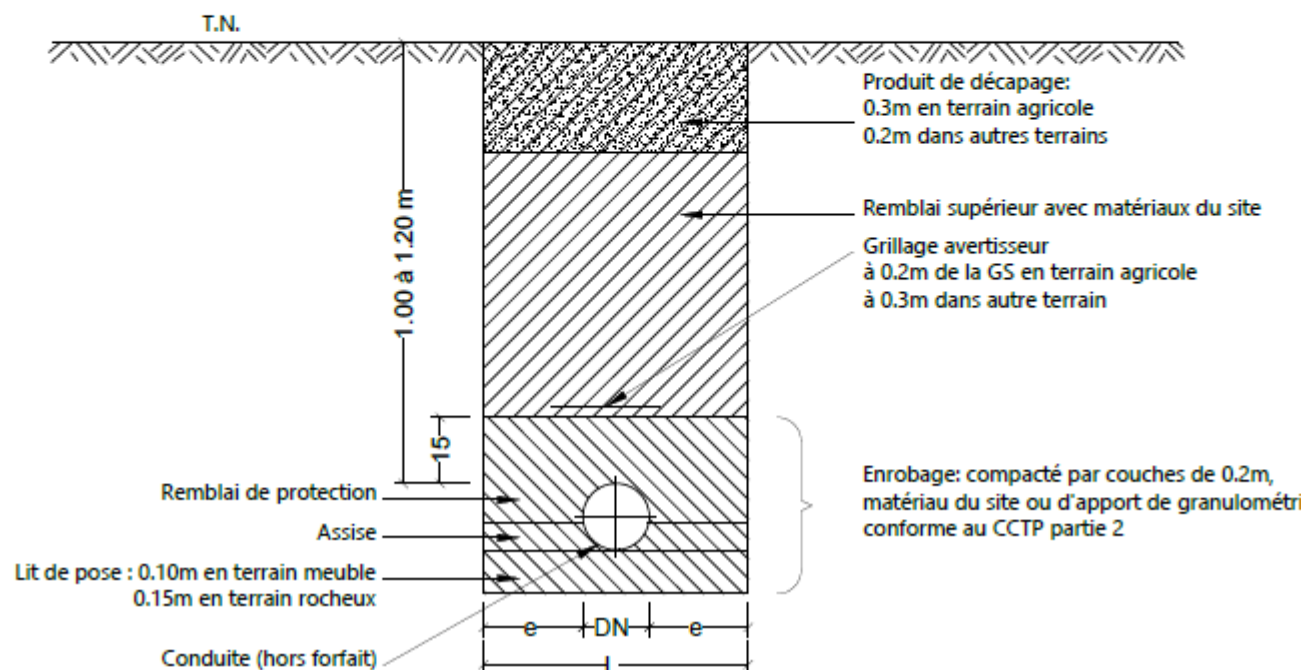
Num.

Ind.

DATE : AVRIL 2020

DESS : BURLE L.

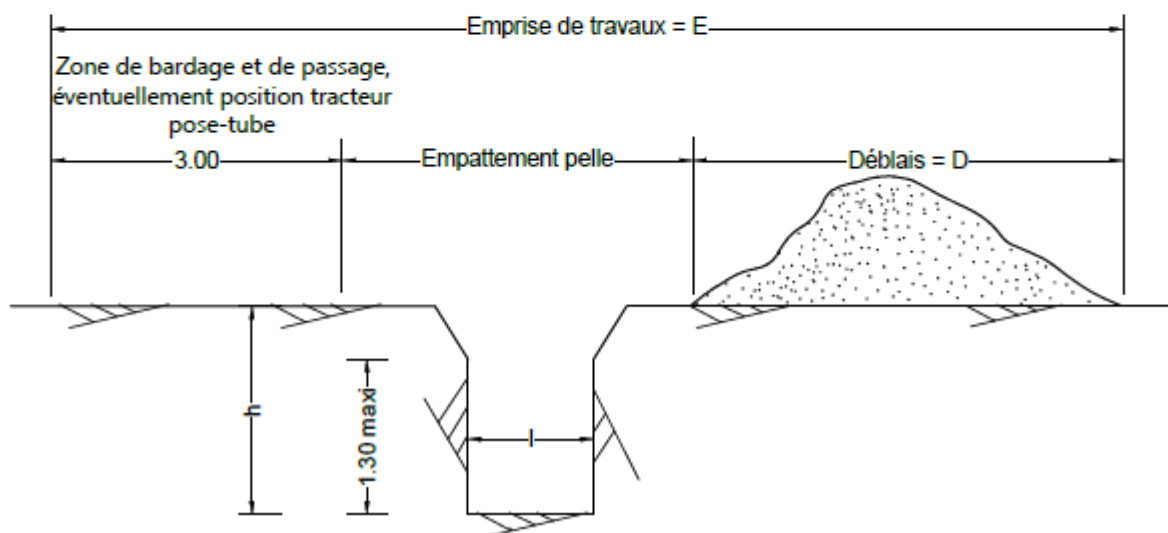
VERIF : ROYER L.



DN/DE (mm)	L mini (m)	e mini (m)	Volume d'enrobage maxi (m³/ml)			
			Profondeur maxi (m)			
			Terrain Meuble	Terrain Rocheux (TM+0.05)	Terrain Meuble	Terrain Rocheux
40 à 180	0.60	0.20	1.48	1.53	0.23	0.26
200 à 350	0.90	0.25	1.65	1.70	0.45	0.50
400 à 500	1.10	0.30	1.80	1.85	0.64	0.69
600	1.20	0.30	1.90	1.92	0.74	0.80
700	1.90	0.60	2.00	2.05	1.45	1.54
800	2.00	0.60	2.10	2.15	1.63	1.73
900	2.10	0.60	2.20	2.25	1.81	1.92
1000	2.20	0.60	2.30	2.35	2.05	2.16
1100	2.30	0.60	2.40	2.45	2.23	2.35
1200	2.40	0.60	2.50	2.55	2.41	2.54

Fichier : FON6.4.dwg

MODE D'EXECUTION DES TRANCHEES TYPES	 N° : 0009-MISSION-FON 6.4 C Code Affaire Num. Ind. DATE : AVRIL 2020 DESS : BURLE L. VERIF : ROYER L.
--	---



Diamètres canalisation (mm)	E (m)	h (m)	l mini (m)	D (m)
DN <100 ou tuyau matière plastique DE ≤ 90	4.00	1.39	0.60	2.00
DN/DE 100 à 180	8.00	1.48	0.60	2.00
DN/DE 200 à 350	8.00	1.65	0.90	2.00
DN/DE 400 à 450	10.00	1.80	1.10	4.00
DN/DE 500	12.00	1.80	1.10	6.00
DN/DE 600	12.00	1.90	1.20	6.00
DN/DE 700	14.00	2.00	1.90	8.00
DN/DE 800	14.00	2.10	2.00	8.00
DN/DE 900	16.00	2.20	2.10	10.00
DN/DE 1000	16.00	2.30	2.20	10.00
DN/DE 1100	16.00	2.40	2.30	10.00
DN/DE 1200	16.00	2.50	2.40	10.00

Nota : h correspond la profondeur maximum en terrain meuble

Fichier : FON2.10.dwg

ECH : 1/20

REGARD DN1000 AVEC BORNE

MONTAGE EN EXTREMITÉ D'ANTENNE



N° :

0009-MISSION-FON

2.10

E

Code Affaire

Num.

Ind.

DATE : AOUT 2022

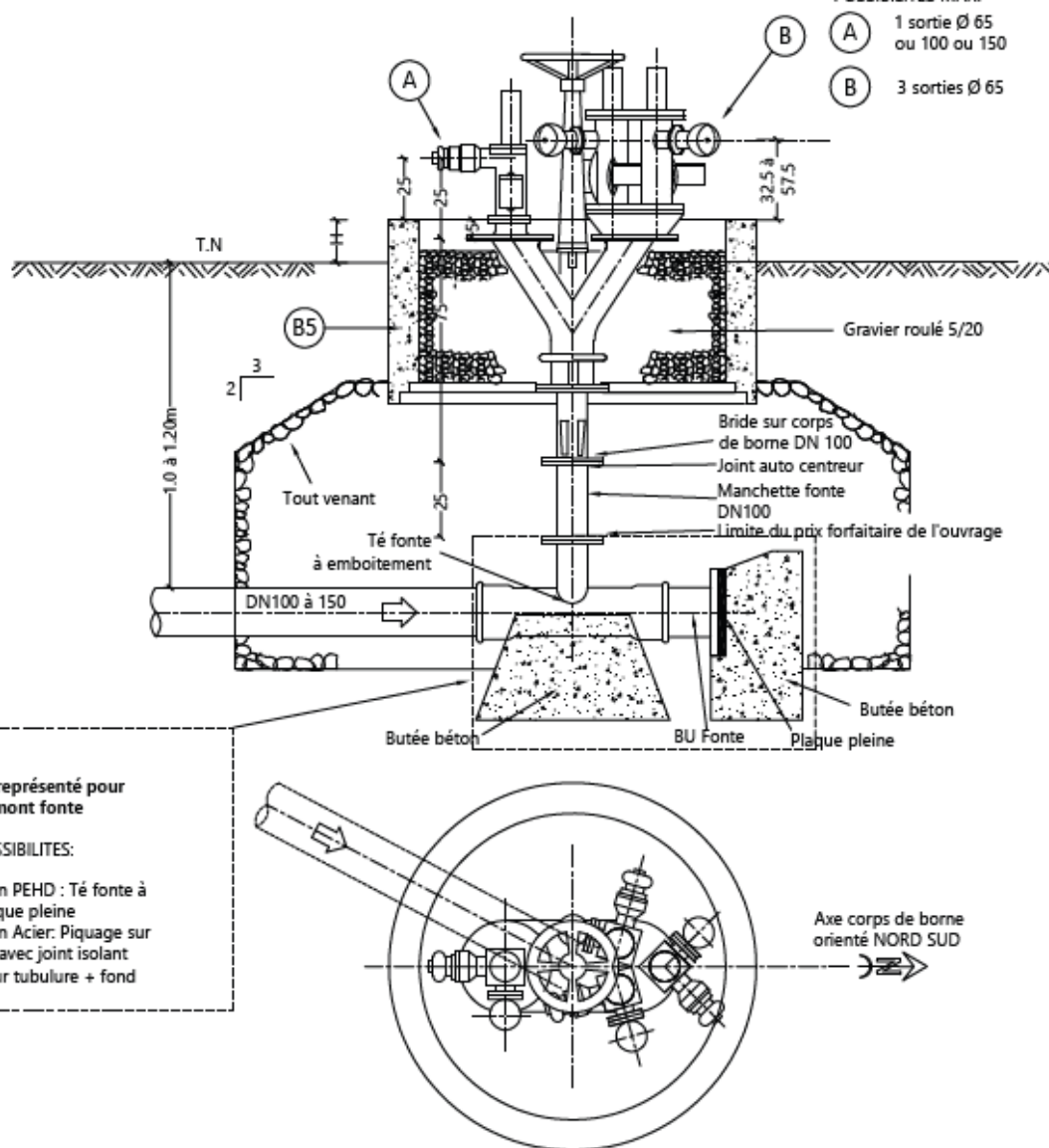
DESS : AJAS D.

VERIF : ROYER L.

POSSIBILITES MAXI

A 1 sortie Ø 65
ou 100 ou 150

B 3 sorties Ø 65



NB:

- Montage représenté pour conduite amont fonte

AUTRES POSSIBILITES:

- Canalisation PEHD : Té fonte à brides + plaque pleine
- Canalisation Acier: Piquage sur canalisation avec joint isolant monobloc sur tubulure + fond bombé

(B5)

Elément préfabriqué, voir
fiches FON N°1.1 et 1.3

H = hauteur variable en fonction des contraintes de l'environnement de 20 à 50 cm

- 30 cm minimum lorsqu'il y a un risque de roulement
- 50 cm en zone de broussaille et risque d'enfouissement

NOTA : La fourniture de la borne est assurée par la S.C.P